

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2014

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille quatorze, le mercredi 19 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 11 Février 2014, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRÉ, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

François SAINT-ANDRÉ, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEYMARIE Adjointes et Adjointes au Maire.

Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, Andre CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Christian BERNAUD, Josiane BESSET, Martine PERS, Stéphane JAREMKO, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Didier CARON, Josiane BOHATIER, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Colette FAURIAUX représentée par M.C LEYMARIE
Habib BERKANI représenté par Claudette BONNIN
Caroline TAILHARDAT représentée par Alain DUMEIL
Jean-Marie GORY représenté par Josiane BOHATIER

M. Paul COLOMBIER a été nommé secrétaire de séance.

00. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15/01/14.

M. DUMEIL signale qu'en page 9, dans son intervention, il faut remplacer le mot collaborateurs par le mot collaboration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2013.

01. TAUX D'IMPOSITION 2014.

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- ADOPTE les taux d'imposition ci-dessous :
 - taxe d'habitation : 12.52 %,
 - taxe sur le foncier bâti : 20.33 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 86,90%

02.BUDGET PRIMITIF 2014 . BUDGET PRINCIPAL.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Contre :

ADOPTE le budget primitif 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 10 542 774,00 €
- section d'investissement : 3 169 663,00 €

03.BUDGET PRIMITIF 2014. EAU POTABLE.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 Abstentions :

- ADOPTE le budget primitif du service Eau Potable 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 90 000,00€
- section d'investissement : 255 280,00€

04.BUDGET PRIMITIF 2014. SERVICE ASSAINISSEMENT.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTE le budget primitif du service Assainissement 2014 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**
 - section d'exploitation : 762 800,00 €
 - section d'investissement : 378 740,00 €

05.BUDGET PRIMITIF 2014.ZAC DE LA MOURETTE.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **ADOPTE le budget primitif 2014 de la ZAC de la Mourette dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- section de fonctionnement : - €
- section d'investissement : 300 000,00 €

06.TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2014.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 2 abstentions :

- **ADOPTE les nouveaux tarifs Eau & Assainissement pour l'année 2014 tels qu'ils figurent en annexe.**

07.TARIFS MUNICIPAUX 2014.

M.DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTE les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2014, à compter du 1^{er} mars 2014**

08.CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DE LA PUBLICITE DES SUPPORTS COMMUNAUX.

M. COCHEUX présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la publicité des supports communaux,
- **FIXE** le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 2 000 euros, somme à partir de laquelle le régisseur est tenu de procéder au versement de la somme de l'encaisse au trésorier de Clermont-Ferrand Banlieue Sud,
- **FIXE** les versements mensuels au minimum,
- **DECIDE** d'encaisser les recettes par chèques,
- **AUTORISE** les annonceurs à régler par virement sur le compte de la Collectivité auprès de la Perception Clermont-Ferrand Banlieue Sud,
- **N'ASSUJETIT** pas le régisseur à un cautionnement selon la réglementation en vigueur,
- **FAIT** bénéficier le régisseur suppléant de l'intégralité de l'indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer l'arrêté de nomination du régisseur de recettes.

09.ECP DE BEAUMONT : SOLDE DE L'OPERATION - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF.

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, par 28 voix Pour et 5 voix Contre :

- **APPROUVE** la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BH n°170
- APPROUVE** le plan de financement définitif de l'opération
- **VERSE** le solde du fonds de concours à Clermont Communauté

10.RACHAT D'IMMEUBLE à L'EPF-SMAF. PARCELLE CADASTREE BT 4. POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX.

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 33 voix Pour :

- **ACCEPTE** la vente par l'EPF-Smaf de l'immeuble cadastré section BT numéro 4 à Auvergne Habitat
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

11.ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2014 AU COMITE SOCIAL DU PERSONNEL.

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 33 voix Pour :

- **APPROUVE l'octroi d'une subvention de 15 000 € au Comité social du personnel,**
- **DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65, du Budget Primitif 2014.**

12.ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS.

M. CHAPUIS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 29 voix Pour et 4 Non Participation au Vote:

- **APPROUVE l'octroi de subventions aux associations pour un montant de 254 300 € à l'exercice budgétaire 2014, selon la répartition figurant au tableau annexé au présent rapport.**
- **DIT que les crédits nécessaires, sont inscrits au chapitre 65, du Budget Primitif 2014.**

13.CONVENTION MAPAJOU.

Mme VERDIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- APPROUVE la convention ci- annexée avec l'association ARAMIS**
- AUTORISE Mr le Maire à signer avec l'association ARAMIS, la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**
- ACCORDE une subvention de cinq mille euros (5 000 euros) à l'association ARAMIS et la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales valorisée à 2 000 euros par an.**

14.CONVENTION PASSERELLE MULTI-ACCUEILS ET MATERNELLES.

Mme VERDIER présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 33 voix Pour :

- **APPROUVE le contenu des conventions pour l'année 2014**
- **AUTORISE M Le Maire à signer lesdites conventions**

15.RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DES APICULTEURS 63.

M.MANTELET présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 33 voix Pour :

- AUTORISE M Le Maire à signer avec le Syndicat des apiculteurs du Puy de Dôme, la convention ci-annexée, qui définit les conditions de partenariat entre les deux entités.

-DIT que les subventions citées dans la convention seront versées dans le cadre de l'exercice annuel de la commune de Beaumont et donneront lieu à une délibération du Conseil Municipal.

DECISION DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. CASSAN présente les décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal pour la période de novembre 2013 à février 2014.

Vœu d'opposition à la privatisation du tronçon de l'autoroute A75 au sud du péage de Gerzat.

Alerté par les syndicats de personnels de la Direction Interrégionale des Routes du Massif Central, les élus de la commune de Beaumont s'inquiètent d'une proposition faite de cession par l'Etat à un concessionnaire privé d'une partie de l'autoroute A75 entre le Brézet et Saint-Amand-Tallende.

L'Etat envisage de se séparer d'une vingtaine de tronçons en France, dont ces 10 à 20 km au sud de Clermont-Ferrand, mais aussi de 6 km entre Clermont et Pont-du-Château.

Cette proposition n'est pas acceptable car elle conduirait, à terme, à un début de privatisation et à faire payer aux usagers l'utilisation de cet axe irriguant l'agglomération clermontoise. Elle va même à l'encontre de demandes maintes fois réitérées de reporter au nord de Riom le péage de Gerzat.

M.DUMEIL est d'accord avec cette proposition. Il demande qui va être destinataire de ce vœu.

M le MAIRE répond que le Préfet, Le Ministère des Transports, Clermont-Communauté notamment seront destinataires.

M.SAUMUREAU souhaite intervenir :

« Depuis plusieurs semaines, les médias se font l'écho de la possible cession par l'Etat, à un concessionnaire privé, d'une partie de l'autoroute A75, entre Le Brézet et saint-Amand Tallende, à la sortie sud de Clermont-ferrand, avec mise en place d'un péage. Cette opération se ferait dans le cadre du Plan de Relance Autoroutier, dans lequel l'Etat envisage de se séparer d'une vingtaine de tronçons autoroutiers, dont le tunnel de Toulon (A50-A57) sur 12 kms et l'A80 à Grenoble sur 12 kms.

Les projets de cession devraient être soumis à la Commission Européenne en février 2014 puis au Conseil d'Etat. La publication des avenants se ferait fin 2014. Les premiers chantiers

démarreraient en 2016, suite aux enquêtes et déclarations d'utilité publiques. La fin des travaux est programmée pour 2020.

- A l'heure où est envisagé la constitution d'un pôle métropolitain allant de Vichy à Issoire, voire Brioude, alors que l'aire urbaine se trouve déjà pénalisée par les péages nord et est, dont le monde économique demande la suppression, la création d'un péage supplémentaire au sud constituerait une difficulté supplémentaire à l'activité économique.
- La mise à trois voie ne paraît pas justifiée et nécessiterait, avant toute décision, la réalisation d'une étude prenant en compte le fonctionnement et la structuration de l'intermodalité ainsi que les facteurs d'encombrement ponctuel (gestion de l'engorgement des bretelles d'accès et de sorties à certaines heures). Cette mise à trois voies pourrait également avoir pour conséquence une augmentation du trafic automobile, ce qui serait tout à fait contradictoire avec les objectifs du SRCAE de réduction des émissions de CO2.
- Les reports sur d'autres itinéraires accroîtraient les nuisances pour les riverains et augmenteraient le nombre d'accidents alors que des investissements importants, depuis quatre ans, ont été faits pour moderniser et améliorer le réseau en faveur de la sécurité, tout particulièrement sur ce tronçon (mur béton, caméra de surveillance, fibre optique).
- En l'absence d'un réel réseau de transports collectifs de substitution, ce projet pénaliserait financièrement les usagers, qui l'empruntent quotidiennement, sur le tronçon concerné, pour se rendre sur leur lieu de travail dans l'agglomération clermontoise.
- Enfin, depuis sa création, cette autoroute, conformément à la Loi, a toujours bénéficié de la gratuité, en l'absence de tout itinéraire de substitution. Cette cession à un concessionnaire privé constituerait un précédent inacceptable, susceptible de remettre en cause, à terme, cette gratuité sur l'ensemble de l'A75. »

Le Conseil Municipal de la ville de Beaumont à l'Unanimité :

- **AFFIRME son opposition à toute privatisation du tronçon de l'autoroute A75 au sud du péage de Gerzat ;**
- **DEMANDE le report au nord de Riom de ce péage ;**
- **DEMANDE à ce que la réflexion sur les trafics autoroutiers, en particulier pour ce qui concerne les flux de poids lourds, permette la mise en place de solutions alternatives tels que le ferroutage et des solutions plus appropriées en matière de transports en commun de proximité.**

Vœu de soutien à la librairie « Les Volcans »

M. Le MAIRE donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil Municipal de la Ville de Beaumont réuni ce jour, mercredi 19 février 2014, apporte son soutien aux salariés de la Librairie Les Volcans.

Cette librairie, emblématique sur notre agglomération, nécessaire par sa vocation tout à la fois généraliste et universitaire, permettant le rayonnement de la culture, ne doit pas être soumise au bon vouloir d'actionnaires de fonds de pension pour qui l'intérêt financier et le profit passent avant toutes autres considérations. »

Le Conseil Municipal de la ville de Beaumont à l'Unanimité :

- **SOUTIENDRA donc toutes les initiatives prises pour maintenir la librairie Les Volcans, en particulier la mise en place d'une SCOP proposée par les salariés eux-mêmes.**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES.

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H00.

PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.